

PAS DE VACANCES POUR LES MOBILISATIONS



**DURCIR LE MOUVEMENT
POUR GAGNER !**

P. 5



**DHG : LA BATAILLE POUR
L'ÉDUCATION BAT SON PLEIN !**

P. 6



**DIS-MOI TON COLLÈGE,
JE TE DIRAI TON ÉCOLE**

P. 10



**UNE SAIGNÉE D'AMPLEUR DONT
LE SPORT SCOLAIRE
POURRAIT NE PAS SE REMETTRE !**

P. 12

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

IMPÔTS :

Le récent rapport d'Oxfam le démontre : ce sont les milliardaires qui ont été les grands gagnants des deux dernières années de crise, cumulant une hausse de leur fortune de près de 60 % depuis 2020.

D'après les données du laboratoire sur les inégalités mondiales, les 1 % de Français-es les plus aisés affichent un patrimoine moyen de plus de 6 millions d'euros. Parmi eux, les 0,1 % les plus riches, ont un patrimoine qui dépasse les 30 millions d'euros. Il faut toujours beaucoup de pauvres pour faire un très riche...

PATRIMOINE :

Au tout début du XX^e siècle, les 1 % de Français-es les plus aisés possédaient ainsi plus de la moitié du patrimoine total du pays. Cette part était de 16 % au milieu des années 80, avant de remonter à 27 % en 2021. Depuis 1995, le patrimoine moyen des Français-es les plus pauvres a pratiquement stagné, tandis que celui des 1 % les

plus riches a été multiplié par trois.

Les ménages les moins fortunés paient ainsi près de 10 % de leur patrimoine en impôts et cotisations. Ce taux tombe à environ 3 % pour les 0,1 % les plus aisés.... Les 1 % de ménages les plus fortunés avaient un taux d'imposition de près de 5 % de leur patrimoine en 1990, contre 3 % aujourd'hui. C'est ça le nouveau monde de Macron !

CLIMAT :

La crise climatique est alimentée en grande partie par la fraction de la population mondiale la plus aisée. Le rapport du laboratoire sur les inégalités mondiales rattaché à l'école d'économie de Paris et à l'université de Californie à Berkeley (World Inequality Lab) sur les inégalités climatiques de janvier 2023, note que les 10 % les plus riches sont responsables de la moitié (48 %) des émissions mondiales de gaz. Le 1 % le plus nanti entraîne même à lui seul 17 % des rejets carbonés, soit davantage que la moitié la plus pauvre de la population, qui est responsable de 12 % des émissions. Ce 1 % est responsable d'un quart de la croissance des émissions entre 1990 et 2019. La crise climatique, ils s'en foutent !

QUI SUIS-JE ?

Collaborateurs et bureaux (886 000 €), impressionnante protection, tout cela payé par l'état. Quatre comptes détenus à la banque Edmond de Rothschild ayant engrangé quelque 18 millions d'euros de 2013 à 2019.

500 000 € versés par un fonds souverain russe provenant d'une autre société russe.

Argent des Emirats arabes unis, 3 millions d'euros payés en 2018 et 2019, par une structure financée par la cassette personnelle du dirigeant de cette fédération du Golfe, Mohammed ben Zayed...

680 000 euros de retraite pour ses mandats électifs (de 2013 à 2019), 116 000 euros au titre de son fauteuil d'administrateur du groupe hôtelier Accor, 4,5 millions d'euros en échange de discours prononcés à travers le monde...

Et il en manque encore. Mais ce personnage aime passer le soir à l'Élysée conseiller le président de la république pour lui expliquer comment faire des économies sur le dos des Français-es et continuer à casser les services publics. Qui suis-je ? Un certain Nicolas S., ancien président de la république bien sûr !

J'AI PRIS MA RETRAITE EN 2002

Ayant mes 37,5 annuités, je touche 75 % de mon dernier salaire. Depuis 2004 et les diverses réformes, la situation a beaucoup changé, dans le mauvais sens. Jusqu'en 2004, une année travaillée donnait droit à 2 % du dernier salaire (37,5 annuités = 75 %). Avec la dernière réforme Macron-Dussopt et la réforme Touraine, une année de travail ne rapporte plus que 75/43 = 1,74 % du dernier salaire. A cela peut s'ajouter la décote : si les 43 annuités ne sont pas atteintes, décote de 1,25 % par trimestre manquant. La démonstration suivante permet concrètement de comprendre toute la malhonnêteté de la réforme.

Réforme Macron-Borne-Dussopt, intégrant les réformes précédentes : départ en retraite 64 ans avec 43 annuités

- 43 annuités = 75 % du dernier salaire, décote 0
- 42 annuités = 73,25 % du dernier salaire, décote 5 %
- 41 annuités = 71,5 % du dernier salaire, décote 10 %
- 40 annuités = 69,76 % du dernier salaire, décote 15 %
- 39 annuités = 68,02 % du dernier salaire, décote 20 %
- 38 annuités = 66,28 % du dernier salaire, décote 25 %
- 37,5 annuités = 65,4 % du dernier salaire, décote 27,5 %

Ma retraite est aujourd'hui de 2 500 € / mois. Dans les mêmes conditions (départ 60 ans, 37,5 annuités) elle tomberait à 1 580 €. Nos jeunes générations pourront mieux mesurer combien l'attaque est abyssale, et pourquoi le combat est plus que nécessaire !

Jean-Pierre Labadie – Retraité – ex secrétaire académique

CAISSE DE SOLIDARITÉ

Le SNEP-FSU a décidé de mettre en place une caisse de solidarité dans le cadre des actions menées contre la réforme des retraites. Plusieurs collègues nous ont déjà contacté-es pour savoir s'ils pouvaient verser une participation.

Si vous le désirez, vous pouvez donc adresser un chèque à l'ordre du SNEP, en précisant « solidarité réforme des retraites ».

Un acte de solidarité au service de l'action.

NATIONALISATION

Malgré de multiples tentatives d'obstruction de la « majorité présidentielle », cette dernière s'est retrouvée en minorité et a préféré quitter l'hémicycle plutôt que de voir l'assemblée nationale voter pour la renationalisation complète d'EDF !

Durant son premier quinquennat, Macron voulait lancer le plan « Hercule » visant à séparer EDF en plusieurs morceaux et à privatiser les activités les plus rentables. Ce scénario a officiellement été abandonné par l'Élysée. Mais le député PS Philippe Brun, rapporteur spécial de la commission des finances, a pu consulter, à Bercy, des documents confidentiels qui, selon lui, prouvent que l'hypothèse d'une scission de l'électricien est toujours d'actualité.

Une première victoire qui en appelle d'autres, pourquoi pas sur les retraites par exemple ?



/ SOMMAIRE /

News

// 2

- Et pendant ce temps là
- J'ai pris ma retraite en 2002
- Caisse de solidarité
- Nationalisation d'EDF

Édito

// 4

- Notre modèle social à un tournant
- Syndicalisation
- Journée internationale des droits des femmes



5

Actions

// 5

- Durcir le mouvement pour gagner !

Emploi

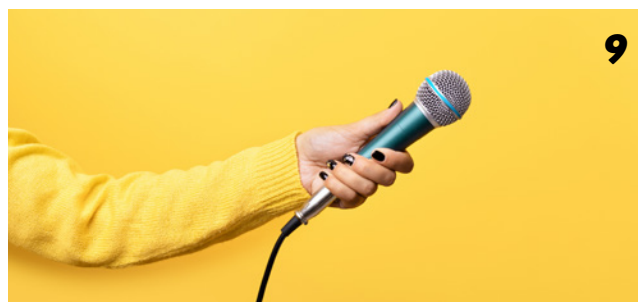
// 6

- DHG : la bataille pour l'éducation bat son plein !
- Études sur le bienfait des classes allégées

Retraite

// 7-8

- Au cœur de la mobilisation retraites : reprendre en main nos vies et notre travail !
- Contribuons tous et toutes à augmenter le rapport de force !
- Qui a dit ?



9

Interview

// 9

- Interview de Jérôme Visioli et Oriane Petiot



10-11

Péda

// 10-11

- Dis-moi ton collège, je te dirai ton école
- Résumé de la DEPP à propos des activités pratiquées par les collégien-nes

Sport Scolaire

// 12

- Une saignée d'ampleur dont le Sport Scolaire pourrait ne pas se remettre !



13

Équipements

// 13

- Stage syndical national : au cœur des équipements sportifs
- Un premier recul dans la voie professionnelle ?

Actualités

// 14

- Enseignant-es d'EPS et professeur-es de sport : mêmes combats !
- Vers une fresque de l'EPS et du Sport Scolaire ?

Corpo

// 15-16

- 1 an après ça patine sérieusement !
- Mutation 2023, des étapes clés à ne pas manquer !
- Soirées de l'EPS : les replays



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

RENFORCER L'ACTION EN PROPOSANT DE REJOINDRE LE SNEP-FSU !

En pleine action sur les retraites, mais aussi pour l'École et les salaires, il est nécessaire d'augmenter le rapport de force. Chaque syndiqué-e peut y contribuer en participant aux actions, mais aussi en proposant, dans les équipes EPS et les équipes éducatives, de rejoindre le SNEP et la FSU.

Parlez-en autour de vous. Reprenons collectivement en main notre métier. N'hésitons pas !



Édito

NOTRE MODÈLE SOCIAL À UN TOURNANT

Nous n'en ferons jamais assez ! Pour le néolibéralisme que nous connaissons, il y a une constante : produire de la richesse ne peut passer que par une baisse des coûts du travail et la réduction de la dépense publique. Il faut donc payer moins, protéger moins, réduire à portion congrue les services publics et faire travailler plus longtemps. Peu importe que vous exerciez un métier qui peut être « pénible », que vous soyez usé-es, fatigué-es, que vos temps de travail soient dans les plus élevés d'Europe, que vos conditions d'exercice soient déplorables... , l'essentiel est que vous puissiez travailler beaucoup et longtemps pour satisfaire aux appétits économiques et que cela puisse répondre aux diktats européens. La protection sociale, l'égalité femmes/hommes, les enjeux de transition écologique ne sont, dans cet espace et cette vision, que des coûts à contrôler voire à réduire.

Les mensonges et arguties utilisés à l'occasion de la réforme des retraites par les tenants du « travailler plus et plus longtemps » ne visent qu'à nous faire croire qu'il s'agit de sauver notre modèle social alors qu'ils ne cherchent qu'à le transformer en profondeur : « on vit plus vieux donc on doit travailler plus longtemps », « avec les exosquelettes il n'y aurait plus de pénibilité », « les régimes spéciaux sont un anachronisme », ...

Le million de signatures de la pétition contre la réforme des retraites, les mobilisations massives des 19, 31 janvier, 7 février et suivantes montrent que la population n'est pas dupe et exige le retrait de ce projet. Les débats en cours de l'assemblée sont révélateurs de l'affrontement de deux visions du monde avec d'un côté une volonté de partage des richesses pour un mieux vivre pour toutes et tous et, de l'autre, une vision comptable déshumanisée. Quel décalage dans les expressions des promoteurs de la réforme avec la réalité de ce que vivent au quotidien nombre de français-es en situation de travail ! Quel mépris du gouvernement qui refuse d'entendre la grogne qui s'exprime et s'arc-boute sur sa réforme... Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, mais en étant encore plus nombreux et nombreuses à crier notre colère et notre volonté de voir une tout autre réforme prendre corps, il est tout à fait possible de devenir encore plus audible et de gagner.

Alors tous et toutes ensemble, faisons du bruit en participant très massivement aux prochaines mobilisations !



À noter dans vos agendas :
mercredi 8 mars 2023

**Journée
internationale
des droits
des femmes !**

Ce bulletin contient
un encart de 4 pages
concernant
les droits des femmes

✉ benoit.hubert@snefpsu.net



DURCIR LE MOUVEMENT POUR GAGNER !

Depuis le 19 janvier, les mobilisations s'enchaînent et montrent la forte détermination de la population à refuser la réforme des retraites proposée. Une pétition qui atteint le million de signataires, des grèves et des manifestations monstres en témoignent fortement. Ces mobilisations se trouvent renforcées par des sondages d'opinion qui montrent que 7 français-es sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 sont opposés-es au projet de réforme.

C'est donc un mouvement social d'ampleur qui s'ancre dans le paysage et que le gouvernement et la représentation nationale ne sauraient ignorer.

En plein débats parlementaires, il est essentiel de poursuivre et d'amplifier encore ces mobilisations. La rencontre avec l'ensemble des député-es, hors Rassem-

blement National, est incontournable pour qu'ils et elles prennent conscience des impacts négatifs de ce projet et pour tordre le cou aux éléments de langage distribués à longueur d'antenne. De nouvelles journées d'actions interprofessionnelles se construisent sur l'ensemble du territoire. Le mouvement de contestation continue, même en ces temps de vacances scolaires, et nous appelons chacune et chacun à renforcer les mobilisations là où ils et elles se trouvent.

Si le gouvernement reste sourd aux appels lui demandant d'abandonner ce projet de réforme, l'intersyndicale appellera à mettre le pays à l'arrêt le 7 mars prochain et à continuer l'action le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, ces dernières étant particulièrement pénalisées par la réforme des retraites.

Si ce mouvement social est primordial, il ne nous faut pas rester l'arme au pied sur des questions qui sont en lien direct avec la problématique des retraites. Les moyens pour la rentrée 2023 sont catastrophiques et vont générer une nouvelle dégradation des conditions de travail (classes supprimées, classes surchargées, suppression de postes, postes de plus en plus « à cheval » sur plusieurs établissements, ...) ; la revalorisation salariale promise n'aura pas lieu et il faudra à beaucoup d'entre nous travailler plus pour gagner quelques miettes supplémentaires... Salaires en berne, temps et durée de travail augmentés..., on ne peut laisser faire et il faut donner de la visibilité à nos revendications dans le cadre des mobilisations qui se développent dans tous les territoires.

DHG : LA BATAILLE POUR L'ÉDUCATION BAT SON PLEIN !

En pleine action sur les retraites, les DHG sont votées dans les établissements. Personnels et parents se mobilisent pour exiger une éducation de qualité à la rentrée prochaine. L'action démarrée dans les CA doit se poursuivre (audiences DASEN, CSA départementaux et académiques, rassemblements, etc.). L'évolution du rapport de force général doit nous encourager à ne rien lâcher pour permettre de gagner pour la qualité de l'Éducation à la rentrée 2023.

Contre les « classes sardines »

Dans de nombreux établissements, le CA DHG a été un « starter » pour développer l'action et refuser les classes trop chargées. La limitation des effectifs par classe est d'intérêt public pour faire réussir tous les élèves, notamment ceux et celles les plus en difficulté.

Alors que la France est championne de l'Union Européenne des « classes sardines », nous vous mettons pour information deux références d'études qui montrent qu'abaisser le nombre d'élèves par classe améliore le niveau scolaire. Évidemment, tous les praticien·nes de l'enseignement, savent très bien cela, mais comme vous trouverez toujours un·e technocrate pour vous dire que ce n'est pas démontré, ces études peuvent servir. Vous les retrouverez aussi dans le « Kit DHG ».

Pour une EPS respectée et de qualité

Il faut agir pour maintenir voire développer des dispositifs de soutien en natation, des dédoublements en gymnastique ou en escalade... garder les heures de la DHG pour l'EPS quand parfois des classes (ou sections) sont regroupées pour économiser des moyens au détriment de la qualité de l'enseignement (en LP mais aussi en SEGPA). Il faut revendiquer une EPS respectée dans tous les établissements, notamment à 2 ans des JOP, mais aussi quand la sédentarité se développe. C'est bien de « plus et mieux » d'EPS dont les élèves ont besoin que des dégradations de leurs conditions d'apprentissages ! Outil : « Pour une EPS de qualité » dans le Kit DHG.



Contre la disparition de la technologie en 6^{ème}

C'est oralement, dans un point presse en janvier, que le ministère a annoncé la suppression de la technologie en 6^{ème}. Alors qu'aucun texte réglementaire n'est paru à l'heure où ces lignes sont écrites, cela se met pourtant en œuvre dans les TRMD de très nombreux collèges. Comment une administration telle que l'Éducation Nationale peut agir de la sorte ?

Les luttes se développent pour dire NON à cette suppression d'une discipline qui apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques.

Un modèle de vœu est disponible dans le Kit DHG.

Pour une École Publique de qualité !

Les actions développées dans les établissements renforcent la revendication d'un collectif budgétaire pour l'éducation : il faut des moyens pour créer des classes, permettre des dédoublements, transformer les HSA en heures postes. Avec les parents, élu·es, équipes éducatives, mobilisons-nous pour l'avenir de la jeunesse !

✉ alain.decarlo@snepfusu.net

ÉTUDES SUR LE BIENFAIT DES CLASSES ALLÉGÉES.

Une étude suédoise, publiée par le Quarterly Journal of Economics d'Oxford en 2013 a suivi des élèves de 10 à 13 ans entré·es à l'école entre 1967 et 1982 et conclu que « réduire la taille des classes est bénéfique dans les tests cognitifs et non cognitifs à l'âge de 13 et 16 ans ». L'impact à long terme est aussi important puisque cette scolarisation en petits effectifs augmente « la durée de scolarité, les salaires et les revenus à 27 ans et à 42 ans ».

Une autre étude, réalisée par D. W. Schanzenbach se base elle-même sur une étude de très grande envergure qui établit des liens entre petites classes et élévation du niveau scolaire. Elle met en lumière différentes études de divers pays sur le même sujet. L'un des aspects est de montrer que dans les classes à effectif réduit, l'enseignant·e consacre moins de temps à la gestion de classe et donc plus aux apprentissages. Elle détaille aussi l'échec de la valorisation du salaire au mérite pour la lutte contre l'échec scolaire.

Étude de l'Économiste américaine Diane Whitmore Schanzenbach - février 2014

Dans le kit DHG : des études, des outils, des analyses : tout pour faire vivre les luttes pour la qualité de l'Éducation lors de la phase « DHG ».

AU CŒUR DE LA MOBILISATION RETRAITES

REPRENDRE EN MAIN NOS VIES ET NOTRE TRAVAIL !

Le mouvement sur les retraites est d'une ampleur inédite. Il n'y avait pas eu de manifestations aussi massives depuis des années. Dans les cortèges et les établissements... les discussions se développent, les arguments se renforcent. Depuis des années, nous subissons déjà une politique d'affaiblissement de notre modèle social (Droit du travail, Services Publics, Protection Sociale) et le développement d'un management qui détruit le sens du travail. L'objectif du projet est de plus en plus clair : demander aux salarié·es de donner toujours plus de temps au travail pour faire grossir les profits de quelques-un·es. Ce projet de réforme est bien l'injustice de trop !

Ils ne voleront pas deux ans de plus aux salarié·es du privé et aux agents publics !

Pendant des siècles, la retraite était synonyme de pauvreté (ou d'assistance) pour celles et ceux qui ne disposaient que de leur force de travail pour vivre. Dans notre pays, la retraite, conquis social⁽¹⁾, a permis de libérer les personnes âgées de l'angoisse du lendemain et de faire de ce temps « une nouvelle étape de la vie, et non une antichambre de la mort » (A. Croizat). C'est une partie majeure du contrat social que de permettre à tous les travailleurs·euses d'être libéré·es du travail et de pouvoir disposer d'un temps utile pour soi, les siens et la société (associations, politique, syndicat...).

C'est parce que nous connaissons concrètement l'usure par le travail et savons qu'elle pèse sur la santé que nous refusons une retraite à la limite de l'espérance de vie sans incapacité (en 2020 65,9 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes).

Mieux répartir les fruits du travail : une priorité !

Depuis 1983, au nom de la maîtrise de l'inflation, les salaires ont été limités (désindexation des salaires sur les prix : blocage du point d'indice, modération salariale dans le privé). Cela a entraîné la baisse de 9,3 %⁽²⁾ de la part des salaires dans le PIB. Cela correspond aujourd'hui à 200 Mds de moins par an pour les salaires (salaire net + cotisations sociales). Ce choix politique libéral d'austérité pour les salaires et la protection sociale se traduit notamment par la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation des travailleurs·euses pauvres d'un côté et de l'autre, l'augmentation des profits des grandes entreprises, l'augmentation des dividendes

pour les actionnaires et au bout du bout : l'enrichissement indécent d'une minorité⁽³⁾.

Des alternatives au travailler plus longtemps sont portées par le mouvement social : hausse des salaires, égalité femmes-homme, emploi, augmentation modérée des cotisations, participation des revenus financiers. Solutions bien plus justes, actuellement repoussées par le gouvernement.

Intensifier le travail ou « travailler mieux tous et toutes » ?

L'aberration sociale que nous vivons est flagrante : d'un côté, des millions de chômeurs·euses, avec toute la souffrance que cela entraîne ; de l'autre, des salarié·es/agent·es qui s'épuisent à la tâche, avec toute la souffrance que cela entraîne. Alors que l'efficacité du travail et du service rendu appelle à mieux répartir le travail, son intensification se poursuit au détriment de l'emploi. Dans notre secteur, J.M. Blanquer a imposé une 2^{ème} HSA obligatoire pour chaque enseignant·e (2019), cela a permis de supprimer plus de 2 000 emplois. P. Ndiaye, en annonçant les « 72 heures » (2 heures sur 36 semaines) du « pacte » suit la politique de son prédécesseur et double la mise au détriment du Service Public, de l'attractivité du métier, des conditions de travail. C'est la double peine : travailler plus et travailler plus longtemps.

De plus, depuis des années, le management a remplacé l'expertise des métiers par une « gouvernance par les nombres »⁽⁴⁾ aussi inutile que déconnectée. La souffrance qu'entraîne la perte de sens et la dépossession du travail pour les salarié·es est une raison de plus pour dire : « pas 2 ans de plus » !

Tout appelle à travailler mieux tous et toutes, et retrouver le sens du « travail bien fait ».

Pédagogie gouvernementale : zéro pointé !

Plus le gouvernement use de pédagogie, plus l'opposition à la réforme se renforce tant dans les mobilisations que dans les sondages. L'enquête Elabe du 25/01 annonçait 72 % de français·es défavorables à la réforme (+ 6 points en une semaine, + 13 points en 15 jours) et injuste (74 %, + 16 points en quinze jours), quand une étude de l'institut Montaigne de janvier disait que 93 % des actifs·ves y sont opposé·es. Les « bobards » et éléments de langage s'écroulent un à un et l'opinion publique renforce son soutien à la mobilisation. Même depuis la Suède, Karl Gustaf-Scherman, ancien membre du gouvernement, alerte E. Macron : « ne recopiez pas le modèle suédois ! » car cela paupérise les retraité·es. Comment avoir raison seul face à tout le monde ?

Ne les laissons pas gagner : amplifions les mobilisations et ouvrons des perspectives de progrès pour nous, nos enfants, nos petits-enfants, tant sur les retraites que sur le travail.



alain.decarlo@snepf-su.net

(1) « Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquis sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais » Ambroise Croizat

(2) Source : Commission Européenne (entre 1983 et 2007)

(3) Selon le rapport d'Oxfam 2023 : La fortune des 42 milliardaires français a augmenté de 200 Mds d'euros depuis 2020, soit une hausse de 59 %. Selon ce rapport 2 % de la fortune des milliardaires français suffiraient à financer le déficit prévu par le gouvernement sur les retraites. Selon « Challenges », la fortune des 500 plus grosses fortunes françaises est passée de 80 Mds en 1996 à 1 002 Mds en 2021. Au regard du PIB, leur fortune équivalait à 6 % du PIB en 1996, 20 % en 2017 et 38 % en 2021.

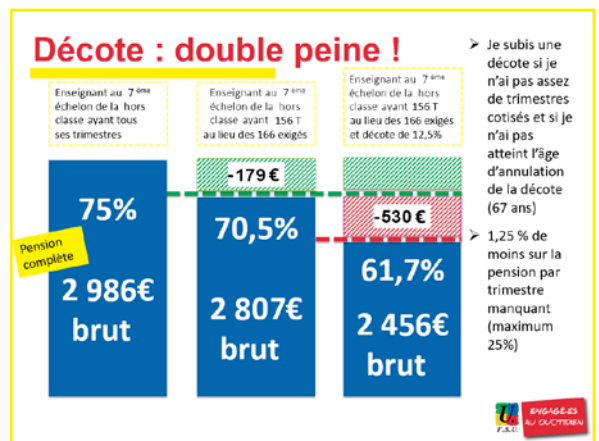
(4) « La gouvernance par les nombres », Alain Supiot, Fayard

Extraits de l'article « Relever la tête » – Le Monde diplomatique - Février 2023 – Annie Ernaux, prix Nobel de Littérature 2022 :

« La conscience que l'État à tous les droits sur la vie des citoyens et peut reculer à sa guise le moment où l'on pourra enfin jouir de l'existence. C'est à l'espérance du repos, de la liberté, du plaisir que s'en prend la réforme Macron. D'où l'opposition de toutes les catégories actives, jeunes et moins jeunes de la population.

Tout le monde voit monter une exaspération sans précédent du salariat qui n'en peut plus de la précarité des contrats ou de l'absurdité du travail... Nul ne peut désespérer d'une jeunesse qui a bloqué naguère lycées et universités contre la marchandisation de l'éducation... On sent bien, quelle que soit l'issue de la lutte en cours, qu'un autre vent de colère se lèvera encore. Ne baissons plus la tête ».

CONTRIBUTIONS TOUS ET TOUTES À AUGMENTER LE RAPPORT DE FORCE !



Il n'y a pas de petites actions, elles sont complémentaires pour gagner. Chacun.e peut donc, à tous les niveaux, agir. Nous appelons la profession à investir l'action sous toutes ses formes et en tous lieux.

Donner une voix à la démocratie en amplifiant les signatures de la pétition inter-syndicale (1 million à ce jour)

Cette initiative n'est pas « une pétition de plus ». Avec plus d'un million de signatures elle constitue déjà un élément complémentaire du rapport de force.

En 2005, le SNEP-FSU avait obtenu 450 000 signatures contre l'optionnalisation de l'EPS au DNB. Ce demi-million de signatures a contribué très fortement à faire reculer le ministère et montre que tout est possible.

Si chaque signataire fait signer 10 personnes autour de lui, cette pétition atteindra le score électoral du candidat Macron. Salles des profs, sorties d'écoles, marchés, rencontres sportives, repas de famille faites signer la pétition sur change.org.

Faisons de cette pétition un véritable « Référendum d'Initiative Syndical » pour donner un nouvel élan démocratique dans un pays gouverné à coup de 49.3 !

Massifier la campagne d'opinion

Les étudiant-es élèves, parents d'élèves sont particulièrement attachés à une Éducation de qualité.

En tant qu'enseignant-es, pour massifier la campagne d'opinion, une étape importante est de permettre à tous et toutes d'être informé-es tant sur le projet de réforme, mais aussi sur son impact sur le système éducatif : contraindre les personnels à partir plus tard et donc imposer le vieillissement des agent-es dans les collèges, lycées et LP est nocif pour la qualité du service public : Place aux jeunes !

Le SNEP-FSU met à disposition une proposition de tract à destination des parents. Des millions de parents informés, c'est une campagne d'opinion décuplée, chaque établissement peut y prendre part.

Se mobiliser, manifester, se mettre en grève !

19 et 31 janvier, 7 et 11 février, l'intersyndicale interprofessionnelle s'organise pour permettre un mouvement massif, inscrit dans la durée, permettre la participation le week-end, etc. La stratégie déployée permet de renforcer l'action.

Nous appelons la profession à rejoindre les manifestations et les initiatives mises en place par l'intersyndicale.

Développer et rejoindre des actions diverses et variées

En fonction de la situation et pour permettre le développement du rapport de force, nous appelons à discuter avec

tous les personnels, en Assemblée Générale pour décider des actions à initier/renforcer.

En Guadeloupe, des établissements ont été bloqués le 31 janvier, dans le Gard le SNEP-FSU a organisé des opérations tractage autour d'événements sportifs, des retraites aux flambeaux sont organisées dans toute la France en soirée, etc... Créons des initiatives partout !

Interpeller les parlementaires

Le projet de loi de financement rectificatif de la sécurité sociale est étudié par les député-es, puis par les sénateur-rices. La fourberie gouvernementale consiste, sur un sujet majeur, à ne pas en faire un « projet de loi ». En plaçant ce projet de réforme dans le cadre d'un cavalier législatif du financement de la sécurité sociale, cela lui permet d'utiliser le « 47.1 » pour limiter le temps des débats parlementaires et si besoin d'utiliser un 49.3 de plus.

Ce sont bien les parlementaires qui vont s'exprimer et faire le choix entre contraindre tous les salarié-es/agent-es à travailler deux ans de plus ou porter les revendications de la majorité du pays.

Interpellons-les massivement, demandons des audiences, et faisons leur entendre les impacts qu'aurait cette réforme sur nos métiers, les conditions de travail réelles car il semble que nombre d'entre eux et elles ne savent pas ce qu'est le travail d'un-e enseignant-e d'EPS, d'un agent hospitalier, d'un pompier, d'une aide-soignante, d'un cariste, d'une ouvrière...

Rapprochez-vous de vos sections départementales et consultez la page « matériel » du site.

✉ alain.decarlo@snepfusu.net

**QUI
A DIT ?**

« Est ce qu'il faut reculer l'âge légal, qui est aujourd'hui de 62 ans ? Je ne crois pas. Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ce serait assez hypocrite. Aujourd'hui, quand on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, que l'on a eu une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. C'est cela la réalité du pays »

E. Macron conférence de presse à l'Élysée 25/4/2019



INTERVIEW

JÉRÔME VISIOLI ET ORIANE PETIOT



Par Bruno CREMONESI

L'émotion est une composante importante du vécu des élèves à l'école. C'est notamment le cas en EPS, tant en cours que dans le sport scolaire. Les réflexions se développent autour de cet objet d'étude, questionnant par exemple la fonction de l'école et son lien avec les savoirs. Rencontre avec Jérôme Visioli et Oriane Petiot à propos de l'ouvrage « Les émotions en contexte scolaire » (2022), qui fait synthèse des recherches actuelles avec une volonté affirmée de vulgarisation, et interroge avec un regard original l'activité des élèves et des enseignant·es en situation de classe.

Bruno CREMONESI : *Votre ouvrage débute par une invitation à mieux comprendre les émotions en contexte scolaire. Pouvez-vous préciser ce concept d'émotions ?*

L'objectif de la première partie de notre travail consiste à définir et clarifier ce concept relativement complexe. Les émotions sont aussi fondamentales dans la vie humaine que difficile à appréhender. De plus, elles sont couramment employées à partir de notions connexes, comme les sentiments, les humeurs, les passions, le bien-être, etc. Néanmoins, aujourd'hui, malgré des divergences théoriques, la plupart des chercheurs·euses s'accordent à définir les émotions comme des phénomènes (ou processus) multicomponentiels, c'est-à-dire composés de plusieurs éléments interdépendants : des réactions physiologiques (battements du cœur, flux sanguin...) ; des tendances à l'action (attaque, évitement, fuite...) ; des évaluations cognitives ou appraisal (évaluation des événements de la situation...) ; des expériences subjectives (ou sentiments subjectifs), c'est à dire ce qu'on pense ou dit ressentir ; des comportements expressifs (expression du visage, intonation de la voix, gestes ou postures du corps, etc.). Nous essayons de vulgariser les connaissances passées et actuelles, tout en illustrant concrètement en contexte scolaire.

B.C. : *Les mouvements pédagogiques d'éducation nouvelle, dans lequel le SNEP-FSU s'inscrit, ont depuis très longtemps valorisé « la joie d'apprendre ». Est-ce que vous vous inscrivez dans cette dynamique de travail ?*

La prise en compte des émotions des élèves est historiquement une question portée par le mouvement des pédagogues. En opposition à l'enseignement traditionnel qui tend à

les mettre à distance ou à les contrôler, il s'agit d'être à l'écoute des émotions des élèves. Mais les émotions sont aussi à envisager dans un registre plus didactique, autour notamment du rapport au savoir de l'élève. Cela invite à réflexion sur les dispositifs mis en place dans l'enseignement, qui suscitent des émotions tant positives (attraction) que négatives (répulsion). C'est dans ce processus que se joue l'émergence de « la joie d'apprendre ». Nous invitons à une prise en compte plus globale de l'impact émotionnel de l'environnement (physique, matériel, social, etc...). Enfin, si les émotions des élèves influent sur l'engagement et les apprentissages, il y a aussi à apprendre des émotions (reconnaître, comprendre, réguler, accepter, etc.). Cela ne prend sens que de manière imbriquée avec les savoirs disciplinaires. Une « école des émotions » nécessite une pertinence dans les choix culturels réalisés par l'enseignant·e.

B. C. : *Vous proposez le projet d'une « école des émotions » qui place les émotions au cœur de la pédagogie et de la didactique. Comment pensez-vous le lien entre les émotions, les savoirs et la culture ? Cette centration sur les émotions est-elle de nature à réduire les inégalités d'accès à la culture que génère l'école actuelle ?*

Envisager une « École des émotions » revient à considérer les émotions comme le fondement de l'activité des élèves, qui fait système avec d'autres composantes (motrices, énergétiques, cognitives, perceptives, etc.). Les émotions apparaissent comme des leviers à exploiter, mais aussi comme une véritable finalité à travers l'émergence du plaisir de pratiquer, de la joie d'apprendre et d'une passion pour la culture. Longtemps, la crainte d'une



prise en compte des émotions à l'école a reposé sur le risque d'une réduction de la place accordée aux savoirs à enseigner. Les travaux les plus récents soulignent au contraire à quel point le rapport au savoir est aussi (voire surtout) affaire d'émotions. Il y a une imbrication profonde des émotions avec les savoirs et la culture. Pour l'enseignant·e, l'enjeu est de réussir à communiquer la « saveur des savoirs ». C'est dans ce processus que peut ensuite émerger un processus d'éducation, sachant que les émotions sont également au cœur de la formation du·de la futur·e citoyen·ne (e.g. l'éducation à l'empathie). Finalement, la prise en compte des émotions des élèves (et des enseignant·es) apparaît comme l'une des conditions de la réduction des inégalités d'accès à la culture que génère actuellement l'école.

DIS-MOI TON COLLÈGE, JE TE DIRAI TON ÉCOLE

Le nouveau ministre de l'éducation a annoncé une réforme de l'École qui s'inscrit dans la droite ligne de son prédécesseur. Premier décryptage du recentrage annoncé sur les fondamentaux.

La prochaine réforme du collège a été annoncée par le ministre lui-même. Quelques éléments saillants révèlent, à travers une réforme qui s'annonce structurelle, une vision de l'École et au-delà, une vision de la société. Le fond ne change pas, le ministre l'avait déjà dit, il s'inscrira en prolongement de la politique menée par Blanquer. C'est triste mais c'est comme ça. Analysons alors quelques points de la réforme annoncée. Nous en aurons grandement besoin pour, à la fois, comprendre ce qu'il nous arrive mais aussi pour organiser notre profession dans le combat pour une autre réforme.

Le ministre persiste, la France est un mauvais élève sur le plan international. Il convient donc de persister dans le renforcement de (prétendus) « fondamentaux ». Après Blanquer et le « lire, écrire, compter et respecter autrui », le ministre définit des « savoirs fondamentaux » : français et mathématiques. Ainsi, en plein XXI^{ème} siècle, on veut limiter pour une partie de notre jeunesse des objectifs datant de la fin de XIX^{ème} au lieu de concrétiser l'idée des réalisations humaines, universelles, regroupées dans

les différents pans de la Culture (sports, arts, techniques...). Evidemment que le législateur doit opérer des choix pour construire des grilles et écrire des programmes mais, il s'agit là de la révélation d'une vision de l'École. L'École pour tous et toutes se retrouve centrée sur des fondamentaux terriblement appauvris mais ce qui est fondamental dépasse largement les priorités ministérielles.

Les choix avancés ne sont pas nouveaux. Cette idée de s'occuper de certains savoirs de façon centrale, souvent couplée au « découloisonnement » des disciplines, est bien présente dans le paysage, surtout depuis les années 1970. Une partie du monde syndical et de la gauche française s'y sont engagés aussi. Derrière l'idée publiquement affichée de garantir des apprentissages aux plus faibles, se cachent de multiples réalités. Beaucoup de démagogie entoure ces « priorités » et tout changement et affaiblissement du service public n'est qu'un marché futur pour le privé (enseignement et/ou entreprise). Dans les deux cas, on affaiblit l'accès de tous les jeunes à des savoirs ambitieux.

Les disciplines, parlons-en. Nous les voyons comme une garantie pour offrir un accès aux savoirs, socialement et scientifiquement, constitués. L'EPS garantit l'accès à la culture physique, sportive et artistique, via les obligations réglementaires (programmes plus certi-

fication). Il n'existe aucun autre espace/temps s'adressant à tous et toutes.

Le choix arbitraire du ministre, de poursuivre la mise au second plan de la plupart des disciplines, en collège, est révélatrice d'une volonté d'affaiblissement du service public et marque un accès rogné à la diversité de la culture pour tous les enfants, et en particulier les plus démunis de notre société. Le mépris absolu vient couronner le discours : on supprimera l'enseignement technologique pour financer le soutien des « fondamentaux ».

Alors, quel collège voulons-nous ?

Le SNEP-FSU a adopté, lors des deux derniers congrès (2017, 2021, disponibles en ligne), les textes portant un certain nombre de propositions pour le collège et pour l'École dans son ensemble.

Les savoirs et les compétences, sont organisés par disciplines. Cette organisation, non seulement n'interdit pas le travail dit « interdisciplinaire » mais en représente le point d'appui.

Les résultats internationaux révèlent surtout que les élèves les plus faibles réussissent moins bien comparativement aux autres pays. Nous avons besoin de prendre du recul pour transformer positivement le système et rendre les apprentissages plus approfondis et stabilisés. Cela demande du temps. Ainsi, le SNEP-FSU propose une augmentation du temps scolaire, avec des formats de travail différents. La revendication des quatre heures d'EPS sur toute la scolarité s'inscrit dans cette logique.

Nous voyons aujourd'hui que, ce que nous avons dit il y a quelques années lors de l'instauration du cycle trois, à cheval entre le primaire et le collège, n'était que le cheval de Troie néolibéral pour affaiblir un collège ambitieux. En lieu et place, le SNEP-FSU réclame des moyens (DHG), pour une véritable liaison école/collège, en respectant les prérogatives statutaires de chacun des niveaux.



RÉSUMÉ DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE (DEPP)

Note d'information n°22-35- Novembre 2022

Cet article retrace les activités régulièrement pratiquées par les collégien·nes de 13 à 14 ans. Il met en avant 6 profils différents. Le sport reste une des activités les plus pratiquées (83 % en font au moins 1 fois par semaine pour les élèves rentré·es en cours en septembre 2011). Parmi les autres activités largement pratiquées, on retrouve la réalisation des devoirs ou écouter de la musique (rock, rap, techno voire de la musique française). Toutefois, seulement moins d'1/4 pratiquent une activité artistique.

LES 6 PROFILS RÉSUMÉS :

Les rétifs au sport

Pour ces jeunes, moins d'1 % pratiquent du sport une fois par semaine. Cette non-pratique n'impacte pas les relations avec leurs pairs. Cette catégorie concerne davantage les filles. Ils subissent une « reproduction négative » (Yves Jauneau, 2008) de leurs parents qui ne pratiquent pas d'activités sportives. Cette catégorie correspond davantage aux jeunes dont les parents ont un revenu moyen/faible.

Les isolés

Ces jeunes pratiquent une activité sportive, mais leurs liens avec leurs pairs est faible. Leurs parents pratiquent peu de sport.

Les générationnels

Ces jeunes pratiquent très régulièrement du sport, ils écoutent beaucoup de musique. Ils passent beaucoup de temps à réaliser leurs devoirs, le niveau scolaire n'est pas très élevé.

Les équilibrés

Ces jeunes pratiquent de manière équilibrée plusieurs activités, même si l'activité sportive reste modérée. La pratique des activités artistiques est bien présente. Ce profil concerne majoritairement des filles avec des parents cadres ou de professions intermédiaires.

Les héritiers

Ces jeunes accordent une grande place à la culture. Les relations avec leurs pairs sont moins importantes. Les ressources financières sont plus élevées que la moyenne. Ces jeunes reproduisent la pratique de leurs parents.

Les sportifs non scolaires

L'activité physique et les pairs sont essentiels pour ce profil. « Une forte sociabilité avec leurs pairs suggère que c'est par l'intermédiaire de ceux-ci que le goût du sport pourrait avoir été acquis ». Ils ont des résultats scolaires assez faibles. Plus généralement, cela concerne les garçons et les enfants d'ouvriers et d'inactifs-ves.



Ces différents profils permettent de rendre compte du panel de profils que l'on peut avoir dans une même classe. On peut se demander comment faire pour proposer un enseignement prenant en compte cette diversité ? Comment faire en sorte que l'ensemble de ces élèves se sentent concernés par les apprentissages ? Comment faire en sorte qu'ils aient un accès égalitaire aux savoirs ?

UNE SAIGNÉE D'AMPLEUR DONT LE SPORT SCOLAIRE POURRAIT NE PAS SE REMETTRE !

L'« accord cadre transport » mis en œuvre depuis janvier risque fort de mettre à l'arrêt de très nombreux districts et ce dans un temps record. Dès qu'il en a pris connaissance, le SNEP-FSU a demandé au président de l'UNSS d'y renoncer dans les plus brefs délais (voir bulletin 1005). Pour les bus commandés par les districts ou les services UNSS, le coût des trajets explose (de 2 à 5 fois plus). Les transporteurs locaux « historiques » n'ont pas pu répondre à l'appel d'offre et avec eux la souplesse et une organisation facilitée disparaissent. De nombreux kilomètres seront parcourus « à vide » ! Si les AS peuvent continuer à commander des bus auprès des transporteurs hors accord, elles ne pourront être remboursées au maximum qu'à 50 %... terminés les cross, les journées promotionnelles, les formations de jeunes officielles qui étaient totalement pris en charge !

Sans nous donner de chiffres précis, la direction nationale UNSS estime qu'il n'y aurait « que » 9 % des districts fortement impactés. Mais 9 %, représentent au bas mot 80 districts et 90 000 élèves ! Devront-elles et ils être « assignés à résidence » ? Le SNEP-FSU a fait une enquête (voir graphiques ci-dessous). En 3 jours, nous avons obtenu les réponses de 162 districts différents. Pour 60 %



d'entre eux, l'augmentation serait d'au moins 20 % avec des factures multipliées majoritairement par 2 à 3.

Pour le SNEP-FSU, c'est inconcevable de continuer comme ça. Au printemps les caisses des districts seront vides et les finances des services UNSS largement entamées. Si on diminue drastiquement le nombre de rencontres, motivation première des élèves, c'est autant de licenciés qui désertent rapidement nos AS. Le dynamisme de l'année prochaine est déjà compromis !

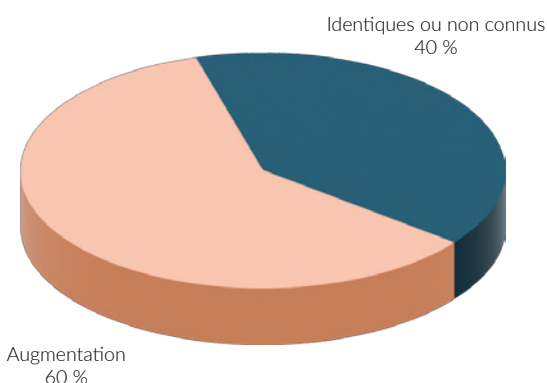
Malgré la position ferme de la direction nationale UNSS sur le maintien de cet accord, le SNEP-FSU continue à de-

mander son retrait. Les discussions se poursuivent tant avec l'UNSS qu'avec le ministère. Nous demandons que cadres et coordonnateurs-trices de district, au sein de leurs territoires, puissent avoir la possibilité d'effectuer plusieurs devis avec les transporteurs et choisir ainsi le mieux-disant.

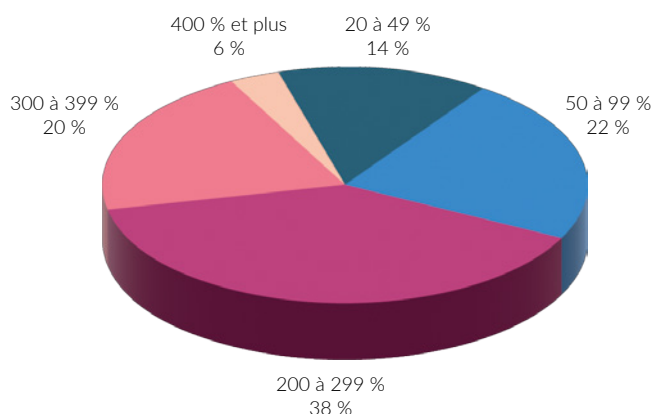
Ce sujet brûlant ne pourra d'ailleurs malheureusement pas être débattu au mois de mars dans les instances nationales, puisque ces dernières sont reportées fin mai et mi-juin. Un point d'étape financier du budget aurait pourtant été le bienvenu.

✉ nathalie.francois@snepfusu.net

LES TARIFS ONT-ILS AUGMENTÉ POUR VOTRE DISTRICT ?



SI AUGMENTATION, QUEL EST LE TAUX POUR VOTRE DISTRICT ?



STAGE SYNDICAL NATIONAL : AU CŒUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les 9 et 10 janvier, les militant·es en charge du dossier Équipements dans leurs bureaux départementaux et académiques se sont réunies pour un stage national.

Un nouvel outil

Durant ces deux journées, ces militant·es venant de 18 académies différentes ont pu s'approprier le « RESET-L'Essentiel » (en ligne sur le site). Cet ouvrage reprend les propositions fondamentales du SNEP-FSU pour des équipements sportifs en transition environnementale. Il aborde les thématiques récurrentes (rénovation, grandes salles, piscines, salle spécialisées et semi-spécialisées, terrains de grands jeux, pistes d'athlétisme, VTT et C.O) mais il innove aussi en nous éclairant sur les thématiques environnementales (qualité de l'air par exemple, qualité d'usage et bien-être). C'est un document accessible par tous·tes et pour tous·tes.

Ce stage a aussi été l'occasion de mettre en évidence encore une fois toutes les inégalités territoriales. Et également de constater que les différent·es utilisateurs·trices ne sont pas souvent associés à la construction ou la rénovation de leurs

équipements sportifs. Nous avons donc réfléchi lors de ces 2 jours à comment améliorer l'activité syndicale de façon à impliquer les collègues et leur permettre d'être mieux associé·es aux conceptions/rénovations d'équipements sportifs.

Rencontrer les décideurs

Nous avons travaillé sur la création d'une enquête pour mettre en évidence les points noirs dans chaque académie et département. Nous avons préparé une « mallette » d'arguments et d'outils pour convaincre et peser sur les politiques locales. Tous ces éléments vont permettre aux équipes militantes d'aller à la rencontre du monde politique (Région, département, inter co et commune) comme institutionnel (Rectorat, DASEN) pour les convaincre de la nécessité de mise en œuvre de nos propositions.

Lors de ce stage, le témoignage d'un cabinet d'architecte a permis de mettre en évidence qu'il est possible d'associer la quali-



té d'usage et la qualité environnementale dans la construction et/ou la rénovation d'un équipement sportif.

La dynamique est lancée pour l'académie de Nantes !

✉ Benjamin Boudazin, Yoann Carret,
Adrien Garreau

UN PREMIER REcul DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

Le 27 janvier, Carole Grandjean a annoncé renoncer à augmenter de 50 % la durée des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) pour les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un CAP dans les lycées professionnels. L'engagement des PLP, de l'ensemble des enseignant·es d'EPS, et plus largement encore de tous les personnels, a permis ce recul sur une des mesures phare du projet de réforme de la voie professionnelle !

Néanmoins, les nouvelles mesures formulées à l'issue des conclusions rendues par les quatre groupes de travail restent inacceptables. La question des PFMP avec une possibilité d'adaptation des « rythmes » et « durées » « en fonction du parcours et des besoins des élèves » reste entière. La

volonté de s'affranchir de l'année scolaire afin de « permettre un cursus modulaire », le principe de mixage des « publics et de la mixité des parcours », ou encore la valorisation des « soft skills » (compétences comportementales), avec l'inscription « dans toutes les formations en LP d'un volet relatif aux compétences psychosociales / [...] intégrées dans les apprentissages » sont quelques exemples emblématiques de la déconnexion complète de la ministre vis-à-vis des besoins des personnels et de l'intérêt des élèves.

Son projet de réforme poursuit un objectif clair : celui de transformer nos lycées professionnels en centre de formation, transférant ainsi les personnels au ministère du travail et assignant la jeunesse la

plus populaire de notre pays à un assujettissement aux contraintes locales du marché du travail. Le SNEP-FSU, dans ce contexte, invite à décrypter le discours de la ministre et à maintenir et amplifier les actions visant à dénoncer et lutter contre ce projet de réforme. Une formation initiale générale et professionnelle pour nos jeunes, structurée autour de volumes horaires disciplinaires conséquents permettant un enseignement ambitieux et exigeant par des PLP formés constitue un incontournable à mettre aujourd'hui au cœur du projet de réforme !

En EPS, ces revendications se traduisent par le mandat fort du SNEP-FSU : 4h d'EPS hebdomadaire pour tous et toutes !

✉ eric.donate@snepfusu.net

ENSEIGNANT·ES D'EPS ET PROFESSEUR·ES DE SPORT : MÊMES COMBATS !

Bien que les métiers aient évolué différemment, les revendications du SNEP-FSU en matière de revalorisation salariale, de conditions d'exercice des métiers, d'aménagement des fins de carrière et d'accès à la retraite trouvent leurs fondements dans le même type de constats.

Rappelons d'abord l'histoire commune. De nombreux·ses enseignant·es d'EPS ont été formé·es dans les CREPS. Ils/elles étaient géré·es par le ministère chargé des sports avant l'intégration à l'Éducation Nationale il y a 40 ans. Il existait un seul concours et les lauréat·es étaient affecté·es soit dans le scolaire soit dans l'extrascolaire, jusqu'à la création du corps des profs de sport en 1985. De nombreux profs d'EPS ont ensuite demandé leur détachement puis leur intégration pour continuer à

travailler à Jeunesse et Sports. Quant aux lauréat·es des concours J&S depuis, nombre d'entre eux/elles ont été formé·es dans les STAPS, les autres ayant suivi des formations relevant de la filière JEPS (ex-brevets d'État).

En matière de rémunérations, les carrières et les grilles sont restées identiques, seul le régime indemnitaire diffère.

Quant aux conditions de travail, comme un prof d'EPS travaillant dans un gymnase, une piscine ou en extérieur, la plupart des profs de sport pâtissent du même type de contraintes en matière de bruits, de températures, de ports de charges et de gestes professionnels qui impactent sa santé, auxquels s'ajoutent la fatigue et le stress liés aux fréquents et longs déplacements, aux nuitées hors du domicile, à la pression du résultat, ...

De plus, s'agissant de métiers en contact avec l'humain, les fins de carrière sont parfois compliquées lorsqu'il s'agit d'encadrer et motiver des groupes d'adolescent·es ou de jeunes adultes. Et si le quotidien professionnel varie d'un prof de sport à l'autre, il faut avoir à l'esprit qu'un·e même agent·e peut exercer, au cours de sa carrière, les missions de CTS auprès d'une fédération sportive, de CAS dans un service déconcentré, de formateur·trice dans un CREPS.

C'est pourquoi le SNEP-FSU reste pleinement mobilisé contre les réformes qui dégradent les conditions de travail des enseignant·es d'EPS et des professeur·es de sport, leurs rémunérations, ainsi que leurs droits à la retraite.

✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net

VERS UNE FRESQUE DE L'EPS ET DU SPORT SCOLAIRE ?

Tel est un des axes retenus par le réseau écosyndicalisme (RE) du SNEP-FSU lors de sa dernière réunion.

- Pour le SNEP-FSU, les enseignant·es d'EPS et de sport, le problème est comment s'inscrire dans une démarche d'écoresponsabilité, en contexte d'urgence climatique ?
- Qu'est-ce qui compte vraiment ?
- Où est-il possible d'agir ?

Pourquoi faire une fresque de l'EPS sur le modèle de la « fresque du climat » ? Cette dernière est un outil pédagogique efficace permettant la reconstruction des causes systémiques (interactions) et effets sur l'actuelle crise climatique et écologique. Les enseignant·es d'EPS manquent d'outils et d'éléments chiffrés objectifs permettant de cerner les enjeux environnementaux de leur activité professionnelle. Alors essayons

de construire une fresque EPS qui pourrait aider à cela, en éclairant ses impacts de gaz à effet de serre (GES) et autres effets. Les mentalités évoluent très rapidement depuis 3 ans, mais pas forcément les usages.

Par ailleurs le RE a retenu aussi l'axe de formaliser la liste des problématiques en EPS et sport et des contradictions auxquelles nous sommes confronté·es avec la nécessité de la bifurcation écologique (BE) et de son urgence temporelle. L'écriture de ces tensions nous permettrait de les aborder concrètement dans nos débats de SNEP-FSU et FSU et de voir si on peut faire des choix (ou pas ou un entre-deux...). Ceci au regard de nos objectifs de démocratiser tout en ne dégradant pas les conditions d'apprentissage (élèves) et aussi les conditions de travail des personnels. Le secteur équipements formule : « la qualité d'usage et la qualité environnementale ne sont pas

incompatibles si l'on en a les moyens ». La BE n'est pas incompatible avec la démocratisation et la réussite dans les apprentissages.

Pour conclure, nous sommes dans une tension entre l'analyse incontournable d'attaquer les sources de la crise écologique (dont le système capitaliste - extractiviste - productiviste - consumériste) et le souhait d'entraîner une activité du plus grand nombre de nos collègues sur comment faire de façon pertinente.

La fin d'un certain monde, d'une certaine EPS et d'un certain sport ne sont-ils pas inévitables ? A nous de travailler aux alternatives avec notre boussole d'une EPS et d'un sport émancipateur, humaniste et démocratisé pour diminuer les chocs et s'adapter à ceux-ci.

✉ pascal.anger@snepfusu.net





1 AN APRÈS ÇA PATINE SÉRIEUSEMENT !

Nous serons passé-es par toutes les annonces possibles sur les questions salariales.

Il y a eu 10 % d'augmentation pour tous et toutes les enseignant-es, annoncés pour janvier 2023 par Emmanuel Macron, puis 10 % pour les débuts de carrière, puis 10 % pour le plus grand nombre en septembre 2023 annoncés par Pap Ndiaye... et enfin des propositions concrètes très insatisfaisantes ne correspondant pas à un certain nombre d'annonces et ne validant pas les 10 % pour tout le monde. Seuls les 3,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice seront pour tous et toutes mais sans être une mesure spécifique à l'éducation nationale.

Premier élément et malgré les annonces d'une revalorisation historique assénée à de maintes reprises, les 1,9 milliards d'€ en année pleine sont nécessairement insuffisants pour revaloriser les enseignant-es dont la perte de pouvoir d'achat s'élève à plus de 10 % depuis 2017. Certain-es ne bénéficieront d'aucune revalorisation et les propositions avancées par le ministère impliquent un écrasement de la carrière. Ainsi, entre l'échelon 2 et l'échelon 11 soit 25 ans de carrière, l'augmentation de salaire sera de seulement 700 euros, soit une progression annuelle moyenne

de 28 euros ! Quelle perspective et quelle attractivité ! Les rémunérations et aménagements de fin de carrière sont des éléments essentiels de l'attractivité de nos métiers et des conditions indispensables pour l'accès de tous et toutes à une retraite digne et en bonne santé.

Deuxième élément, le conditionnement d'une part de rémunération supplémentaire à des missions supplémentaires : remplacements à l'interne, accompagnement et orientation des élèves... nous avançons dans le brouillard le plus total, les changements ayant été permanents et le ministère étant allé jusqu'à inventer des nouvelles missions pour les professeur-es des écoles pour les faire entrer dans le pacte. Dernier rebondissement annoncé à la radio, il faudrait faire 72 heures de remplacement à l'interne pour potentiellement rentrer dans le pacte et hypothétiquement gagner plus, 2 heures supplémentaires sur 36 semaines soit 10 % du temps de travail pour les profs EPS. La réunion du 8 février a permis aux organisations syndicales de constater que les orientations prises sont dangereuses pour notre statut et pour le système éducatif : accroissement du pouvoir des chef-fes d'établissement et mise en place d'une usine à gaz sur les nouvelles missions, obligation dans le pacte d'ac-

cepter les remplacements à l'interne pour pouvoir faire d'autres missions, augmentation du temps de travail. Le ministère compte sur le déclasserement salarial des enseignant-es pour prendre le pacte !

Le pacte est une provocation au regard de la situation salariale actuelle :

- la DEPP a publié au mois d'octobre une note sur le temps de travail des enseignant-es qui révèle que la valeur médiane du temps de travail par semaine était de 43 heures,
- dans une autre note il est révélé que les enseignant-es ne sont pas satisfait-es de leur travail, qu'ils-elles sont épuisés-es : la vigilance, le nombre d'élèves par classe sont autant des sources importantes de tension,
- la question des inégalités salariales hommes/femmes va s'amplifier, puisque tout ce qui relève des parts variables de rémunération (heures supplémentaires, missions particulières...) augmente les inégalités en défaveur des femmes.

« Travailler plus pour gagner plus » une vieille recette éculée qui se fera au détriment des élèves, des profs et notamment des enseignantes !

✉ coralie.benech@snefsu.net

MUTATION 2023,

DES ÉTAPES CLÉS À NE PAS MANQUER !

Les résultats du mouvement Inter seront communiqués aux demandeurs et demandeuses le 7 mars, comme chaque année il y aura des muté-es satisfait-es qui pourront ainsi intégrer l'académie tant désirée. Pour autant, il faudra très vite participer à la phase Intra pour espérer arriver dans la zone attendue. Pour cela il ne faut pas se loupier, c'est pourquoi les militant-es et élu-es du SNEP-FSU sont à vos côtés pour vous accompagner, vous aider dans cette démarche importante. Stages, réunions, permanences, vous pouvez consulter le site, à la rubrique mutations, pour en prendre connaissance. La phase Intra est non seulement la plus grosse opération de gestion car elle

concerne un cinquième de la profession, mais aussi complexe, car dépendant d'une circulaire rectorale qui décline localement les lignes directrices de gestions ministérielles.

Pour d'autres ce sera la déception, que l'on soit en affectation obligatoire ou volontaire. La faiblesse des recrutements ne permet pas d'améliorer le taux de satisfaction et renforce les difficultés pour obtenir certaines académies, métropolitaines ou d'outre-mer. Les recrutements aux concours sont bien une clé déterminante pour permettre plus de mutations et améliorer la fluidité du mouvement.

Les collègues qui ont reçu un avis défavorable à leur demande ont la possibilité de formuler un recours assisté par une orga-

nisation syndicale, donc le SNEP-FSU. Ce recours doit être formulé dans un délai maximum de 2 mois après la communication des résultats, soit le 7 mai.

Nous ne sommes plus destinataires des éléments qui permettent à l'administration d'établir la décision. Une erreur de barème, une égalité de barre, ... quelle que soit la raison, vous pouvez saisir l'administration. Chaque année, des révisions sont possibles même si elles restent limitées. Donc il ne faut pas se censurer et dédouaner l'administration d'apporter les justifications qui l'ont poussée à ne pas satisfaire la demande.

Compte tenu de l'importance des mutations et ses incidences sur sa vie professionnelle et personnelle, nous continuons d'exiger que nous puissions à nouveau exercer nos attributions d'élu-es paritaires pour assurer la vérification des projets de l'administration et ainsi assurer la transparence des décisions. Nous avons besoin de vous dans ce combat et vous appelons à porter avec nous l'exigence de l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique pour recouvrer nos droits.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

Replay !

LES REPLAYS DU SNEP-FSU

Vous n'avez pas pu suivre les soirées de l'EPS ?

Ce n'est pas grave, le SNEP-FSU vous invite à les retrouver sur les « replays » : <https://lesite.snepfusu.fr/?s=replay>

Pour avancer sur notre métier, notre discipline, entendre les questionnements de la profession, tout cela à son rythme, rendez-vous sur le site du SNEP-FSU !



Soirée de l'EPS
n° 4 / Saison 3

BAC EPS

EPS : Quel programme ?
Quelles épreuves aux examens ?
Des exemples concrets dans plusieurs APSA

JEUDI 5 JANVIER 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et sur **LIVE**



Soirée de l'EPS
n° 3 / Saison 3

**EPS et l'écologie,
où est le problème ?**

JEUDI 15 DÉCEMBRE 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et sur **LIVE**



Soirée de l'EPS
n° 5 / Saison 3

**Le vélo en EPS,
changeons de braquet !**

JEUDI 26 JANVIER 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et sur **LIVE**